Votre interlocuteur
M. Fabien COCHET
SOLUCE ASSUR COURTAGE

fabien@soluceassurcourtage.fr



DER
Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

M. COCHET Fabien
SOLUCE ASSUR COURTAGE
1 chemin du puits,
36120 ARDENTES

Téléphone :
Email : **fabien@soluceassurcourtage.fr**

INFORMATIONS

Soluce Assur Courtage

- Dénomination sociale : SASU
- Capital : 500€
- Représentant(s) : FABIEN COCHET en qualité de PRESIDENT
- R.C.S. TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHATEAUROUX n°941410102
- Adresse du siège social : 1 CHEMIN DU PUITS,36120 ARDENTES
- Code NAF : 6622Z
- Immatriculation Orias n° 25002579
- Tel : 0766666343
- Site internet : www.soluceassurcourtage.fr
- Adresse e-mail : fabien@soluceassurcourtage.fr

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026

ASSURANCE

Courtier

Soluce Assur Courtageest immatriculée sur le registre de l'ORIAS en qualité de Courtier d'assurances de catégorie b) prévue à l'article L.521-2 du Code des assurances.

Cette catégorie désigne le courtier qui « *n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance* » et qui, par conséquent, « *n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché* ».

Soluce Assur Courtage attire l'attention du Client sur les informations suivantes relatives à son activité :

- Soluce Assur Courtage est adhérent de CNCEF, association agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ;

- Soluce Assur Courtage ne détient aucune participation dans une entreprise d'assurance, et aucune entreprise d'assurance ne détient de participation dans Soluce Assur Courtage.

- Dans ce contexte, Soluce Assur Courtage sera amenée à fournir au Client des recommandations personnalisées, consistant en une comparaison de divers contrats ou d'options au sein d'un même contrat. Soluce Assur Courtage lui exposera notamment les raisons pour lesquelles certains contrats ou options répondent de manière optimale à ses attentes et à ses besoins spécifiques.

N° ORIAS : N°25002579

Responsabilité civile professionnelle

Dans le cadre de son activité, Soluce Assur Courtage a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de Klarity contrat n°CRCCK000294.

Les montants garantis au titre de cette assurance sont les suivants :

Ø 3000000€ par sinistre ;

Ø 3000000€ par période d'Assurance et par Assure´ ;

Ø La garantie n'est pas reconstituable en cours d'année.

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
INTERMEDIAIRE EN ASSURANCES	3 000 000€	3 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CORUM	ASSUREUR	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
APRIL	GROSSISTE EN ASSURANCES	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
GENERALI	ASSUREUR	Convention de courtage	commission et rétrocessions sur encours
METLIFE	ASSUREUR	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
MMA	ASSUREUR	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
NORTIA	ASSUREUR	Convention de courtage	commission et rétrocession sur encours
SPVIE	ASSUREUR	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
SwissLife	ASSUREUR	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
APIVIA	ASSUREUR	Convention de courtage	commissions
ASSUREA	GROSSISTE EN ASSURANCES	Convention de courtage	commissions
AFI ESCA	ASSUREUR	Convention de courtage	commissions
ASAF AFPS	ASSUREUR	Convention de courtage	commissions

Les partenaires mis en gras sont ceux avec lesquels une relation significative est établie, telle que définie par les obligations réglementaires en vigueur.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou courriel), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation, désigné ci- dessous, si vous avez reçu une réponse écrite négative de notre part ou pas de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV.

La demande de médiation peut être déposée sur son site internet ou par courrier.

Ø Site internet :
https://www.medconsodev.eu

Ø Adresse postale :
CNPM MEDIATION CONSOMMATION
Centre d'Affaires Stéphanois SAS
IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE
3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

Le médiateur de la consommation peut être saisi DEUX (2) mois après l'envoi de la première réclamation écrite et au plus tard UN (1) an après l'envoi de ladite réclamation, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée, indépendamment d'une éventuelle réponse.

En cas d'échec des procédures décrites ci-dessus, le litige opposant le Client à Soluce Assur Courtage pourra être porté devant les juridictions compétentes.

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026

RÉMUNÉRATION

Soluce Assur Courtage informe le Client que pour tout acte d'intermédiation, il est rémunéré par l'intégralité des frais d'entrée après déduction de la part revenant à la société l'autorisant à commercialiser le produit concerné. Il est ajouté à ce montant une fraction des frais de gestion.

Concernant l'accompagnement du Client, Soluce Assur Courtage lui fournira des modalités plus précises une fois que seront connus les supports choisis par le client.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026

RÉCLAMATIONS

Dans le cas d'une réclamation, le Client peut contacter Soluce Assur Courtage gratuitement par courrier ou par e-mail à l'intention de Fabien COCHET.

Ø Adresse postale : 1 Chemin du puits, 36120 Ardentes

Ø Adresse mail : reclamation@soluceassurcourtage.fr

Soluce Assur Courtage s'engage à traiter la réclamation du Client dans les délais suivants :

Ø Dans les DIX (10) jours à compter de l'envoi de la réclamation pour accuser réception de cette dernière par écrit ;

Ø Dans les DEUX (2) mois à compter de l'envoi de la première expression écrite d'un mécontentement, sauf si des dispositions légales ou règlementaires plus strictes trouvent à s'appliquer, pour répondre à la réclamation du Client par écrit.

En vertu des articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, si aucune solution n'a été convenue suite à la procédure décrite ci-dessus, Soluce Assur Courtage met à la disposition du Client un service de médiation en proposant au Client l'entité de médiation suivante :

Ø CNPM – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

La demande de médiation peut être déposée sur son site internet ou par courrier.

Ø Site internet : **https://www.medconsodev.eu**

Ø Adresse postale **CNPM MEDIATION CONSOMMATION**

Centre d'Affaires Stéphanois SAS
IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE
3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

Le médiateur de la consommation peut être saisi DEUX (2) mois après l'envoi de la première réclamation écrite et au plus tard UN (1) an après l'envoi de ladite réclamation, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée, indépendamment d'une éventuelle réponse.

En cas d'échec des procédures décrites ci-dessus, le litige opposant le Client à Soluce Assur Courtage pourra être porté devant les juridictions compétentes.

RGPD

Les données personnelles concernant le Client, ainsi que celles de ses proches, sont collectées, traitées et conservées par Soluce Assur Courtage dans le cadre de nos relations professionnelles. En qualité de Responsable de traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, Soluce Assur Courtage sera amené(e) à collecter et traiter les informations personnelles que le Client transmettra à Soluce Assur Courtage. La collecte de ces informations repose sur divers fondements juridiques : le consentement du client, la nécessité contractuelle, l'obligation légale ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement.

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026

Ces informations sont essentielles pour permettre à Soluce Assur Courtage de délivrer au Client des recommandations adaptées aux investissements envisagés. Les destinataires de ces données sont Soluce Assur Courtage, ses collaborateurs ainsi que les établissements promoteurs de produits avec lesquels Soluce Assur Courtage entretient une relation commerciale.

Ces données seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle, puis archivées pendant une période de CINQ (5) ans, sauf dispositions légales ou règlementaires prévoyant une durée différente, notamment en cas de litige. Concernant les données personnelles des proches du Client, le Client est prié de les informer des modalités de traitement exposées ici.

Conformément aux dispositions légales, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, ainsi que d'opposition et de portabilité de ses données. Pour toute demande d'exercice de ces droits, le Client peut contacter Soluce Assur Courtage par e-mail à l'adresse mail suivante : reclamation@soluceassurcourtage.fr.

La loi reconnait également au Client le droit de déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) dont les coordonnées sont les suivantes :

Ø Site internet : https://www.cnil.fr/fr

Ø Adresse postale : 3 Place de Fontenoy, TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026

CONSENTEMENT DE COMMUNICATION

☐ J'autorise mon conseiller à m'envoyer des communications électroniques pouvant avoir un caractère promotionnel.

☐ J'autorise mon conseiller à me contacter par téléphone pour des sujets à caractère promotionnel.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client
Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller
Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026